

Publication par le CPSS-IOSCO d'un document de consultation sur les nouveaux standards pour les infrastructures de marché

Nous vous avisons que le Comité sur les systèmes de paiements et de règlements (*Committee on Payment and Settlement Systems*) (« CPSS ») et le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (« OICV » ou « IOSCO ») ont publié un document de consultation intitulé *Principles for Financial Market Infrastructures*.

Ce document prévoit 24 principes s'appliquant aux systèmes de paiements à risque systémique, aux dépositaires de titres centraux, aux systèmes de règlements de titres, aux contreparties centrales et aux référentiels centraux (collectivement, les « infrastructures de marché »).

Les standards (appelés « principes ») de ce document de consultation viennent harmoniser les standards internationaux s'appliquant actuellement aux infrastructures de marché et viennent prévoir de nouvelles exigences. À la suite de la révision des commentaires, le CPSS-IOSCO publiera un document final. Les nouveaux principes viendront remplacer les standards actuellement en vigueur du CPSS et du CPSS-IOSCO qui ont été publiés dans les documents suivants :

- *Core principles for systemically important payment systems* (2001);
- *Recommendations for securities settlement systems* (2001); et
- *Recommendations for central counterparties* (2004).

La publication du document final est prévue au début de l'année 2012.

Le document de consultation est disponible sur le site Web de l'OICV (www.iosco.org) sous les liens suivants :

<http://www.iosco.org/news/pdf/IOSCONEWS201.pdf>

<http://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOPD350.pdf>

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») encourage toute personne ou toute entité intéressée à ce document à le commenter. La période de consultation est ouverte jusqu'au 29 juillet 2011. Veuillez soumettre vos commentaires par courrier électronique au secrétariat de l'OICV (fmi@iosco.org) et à celui du CPSS (cpss@bis.org). Les commentaires seront publiés sur les sites de la Banque de règlement internationale (BRI) et de l'OICV à moins d'avis contraire de la part des commentateurs.

Veuillez ne pas soumettre de commentaires à l'Autorité.

Nous soulignons que l'Autorité, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Banque du Canada ont participé au développement de ces principes.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Claude Gatien
Analyste en produits dérivés
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4365

Numéro sans frais : 1 877 525-0337 poste 4365
Courriel : Claude.gatien@lautorite.qc.ca

Le 18 mars 2011.